



AMÉLIORATION DE NOTRE CADRE DE VIE

FO justice a participé au comité de suivi relatif au protocole d'accord « Incarville » au cours duquel deux collègues ont été assassinés et trois grièvement blessés.



La mesure 33 du protocole d'accord signé le 13 juin 2024 prévoit le lancement d'un chantier majeur portant sur les cycles de travail dans le but de concilier de manière optimale les exigences de la vie professionnelle et personnelle, tout en mettant fin au recours à des modes de fonctionnement dégradés.

Cette démarche ambitieuse a également pour objectif de garantir une répartition équitable des facteurs pénibilité, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir l'usure professionnelle et de renforcer l'attractivité des métiers pénitentiaires.

Ce lundi 3 Février 2025, notre syndicat s'est entretenu avec la direction pour dialoguer sur cette mesure qui informe que les chefs d'établissements devront engager une réflexion approfondie sur les organisations de services en vigueur au niveau local à partir du premier trimestre 2025.

L'objectif de cette démarche est de réaliser un diagnostic complet et d'identifier les axes d'amélioration ainsi que les leviers d'organisation.

Plusieurs priorités sont concernées comme :

- ✓ Les facteurs de pénibilités.
- ✓ Renforcer la cohésion des équipes dans un souci d'équité.
- ✓ Rechercher une amélioration des périodes de vacances estivales et du nombre de week-ends et repos.
- ✓ Porter une attention particulière au rythme matin-nuit.



FO Justice œuvrera toujours pour améliorer vos conditions de travail.

Dans les mois à venir, nous verrons avec la direction pour mettre un cadre de travail pour réaliser ce chantier dans les meilleures conditions, en vous donnant la possibilité **A TOUS DE VOUS EXPRIMER !**

